

MAIRIE DE VALERNES**PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MAI 2022**

Le Conseil municipal de Valernes, régulièrement convoqué le 03 mai 2022 s'est réuni le mardi 10 mai 2022 à 19h00 dans la salle des Préaux sous la présidence du maire, Jean-Christophe PIK.

Présents : Mmes et MM. Bernard DESCHAMPS, Isabelle GRZESINSKI, Daniel LATIL, Jean-Christophe PIK, Claude ROLLAND.

Absents représentés : Cécile THIRARD-AUTHEMAN par procuration à I. Grzesinski - Frédéric EYRIES par procuration à JC Pik.

Absents : Emilie MORAN, Hervé GASSIER

Secrétaire de séance : Isabelle GRZESINSKI

Votants : 7

* * * * *

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV 14.04.2022

Ce PV est adopté à l'unanimité des votants (7).

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. le Maire donne lecture des grandes lignes de ce contrat 2021/2023 qui nous est proposé. Il nous intéresse de le signer dans le cadre du projet "source Maurel". Nous pouvons obtenir un financement de 70 % (étude & travaux).

M. le Maire demande aux conseillers leur accord pour nous lier avec le département et par suite l'autoriser à signer ce contrat.

A l'unanimité des votants (7), les conseillers acceptent les termes de ce contrat et autorisent M. le Maire à le signer.

Par ailleurs, M. le Maire indique que, sur les conseils de M. Pascal, on peut réviser ce contrat. Il pense en particulier au schéma directeur de l'eau.

F. Eyriès, qui a donné procuration à JC Pik, demande que soit mentionnée sa proposition d'y ajouter la source Font Froide et de prévoir en conséquence une clause de revoyure.

Sur une dépense estimée à 10.000 €, on pourrait obtenir des subventions à hauteur de 70/80 % via le département et l'agence de l'eau.

D. Latil fait remarquer que la source a été captée trop bas, dans une cuvette, ce qui entraîne des pollutions.

ADRESSAGE

L'adresse du site internet a été communiquée avec la convocation.

On peut y voir 245 points d'habitation. La numérotation est métrique.

Les divers noms de rues, chemins, passages sont passés en revue.

M. le Maire, en réponse à une question posée par I. Grzesinski, indique qu'aucune correction ne peut être désormais apportée.

Il confirme que les supports numérotés seront fournis par la municipalité.

L'adressage complet et définitif étant désormais réalisé, M. le Maire propose d'annuler la délibération n° 2019-22 du 29/04/2019 qui n'était que partielle et de voter l'adressage complet et définitif présenté ce jour.

A l'issue du vote, la délibération précédente est annulée et le nouvel adressage de Valernes est accepté à l'unanimité (7).

QUESTIONS DIVERSES

B. Deschamps rappelle les raisons pour lesquelles M. Caporgno demande qu'un panneau de voie sans issue soit apposé au début de la rue où il habite. JC Pik l'avait noté ; le nécessaire sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.



The image shows several handwritten signatures in black ink, likely from the members of the council, placed over a long, thin horizontal line. The signatures are fluid and cursive, though some names are partially obscured or written in a stylized manner. The line itself is a single, continuous stroke of the pen.